RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 03146
Numéro SIREN : 301 571 931
Nom ou dénomination : DIRAMODE

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2014 sous le numéro de dépôt 19095

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

DIRAMODE
1 rue John Hadley
59654 Villeneuve-d Ascq

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : DIRAMODE

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro RCS : 301 571 931
Numéro Gestion : 2007B03146

Adresse : 1 rue John Hadley
59654 Villeneuve-d Ascq

Numéro du Dépôt : 2014R019095 (2014 19126)

Date du dépôt : 16/12/2014

1 - Type d'acte : Projet d'apport partiel d'actif
DIRAMONDE/PROMOTION DU PRET A PORTER
Date de l'acte : 16/12/2014

Délivré à Lille Métropole le 16 décembre 2014

Le Greffier,

1 1095

PROJET TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS

ENTRE LA SOCIETE DIRAMODE SAS
(SOCIETE APPORTEUSE)

ET LA SOCIETE PPP SAS
(SOCIETE BENEFICIAIRE)

NOIR
& Associés
Avocats

Paris - Lyon - Montréal

PROJET DE TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS

ENTRE

La société DIRAMODE, société par actions simplifiée au capital de 752.365,50 euros, ayant son siège social sis 1 rue John Hadley - 59654 Villeneuve d'Ascq, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille-Métropole sous le numéro unique d'identification 301 571 931, représentée aux présentes par son Directeur Administratif et Financier, Monsieur Philippe NORMAND, dûment habilité aux fins des présentes par délégation du Président , en date du 15/12/2014 ,

Ci-après dénommée « DIRAMODE » ou l'« Apporteur»

ET

La société PROMOTION DU PRET A PORTER (PPP), société par actions simplifiée au capital de 553.285,50 euros, ayant son siège social sis 1 rue John Hadley – 59654 Villeneuve d'Ascq, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille-Métropole sous le numéro unique d'identification 477 280 846, représentée aux présentes par son Président Monsieur Antoine LEROY, dûment habilité aux fins des présentes par décision de l'assemblée générale en date du 17/7/2012,

Ci-après dénommée « PPP » ou la « Bénéficiaire »

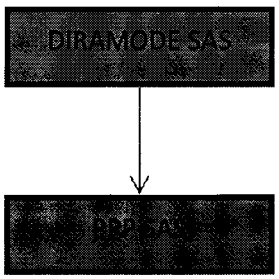
Ci-après dénommées ensemble les « Parties » ou séparément une « Partie ».

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

1. Présentation des sociétés DIRAMODE et PPP

La société DIRAMODE (annexe 1 : Kbis DIRAMODE SAS) et la société PPP (annexe 2 : Kbis DIRAMODE SAS) font partie d'un groupe d'intégration fiscale, au sein de laquelle Diramode est la société mère, et exploitent l'enseigne PIMKIE à travers le monde (ci après désigné 'Groupe'). Ce Groupe exerce une activité de conception et distribution de vêtements et accessoires pour femmes, notamment au travers de magasins de vente de détails situés en France et à l'International. Ces magasins sont détenus soit en nom propre, soit à travers des accords de franchises.

La société DIRAMODE est la holding tête des sociétés situées en France. Elle détient notamment 100% du capital de la société PPP.



DIRAMODE exerce une activité internationale de commerce de gros de vêtements et accessoires pour femme (direction générale, approvisionnement et support international). Elle assure à la fois l'approvisionnement de produits sur le territoire Français et un ensemble de prestations de services, notamment administratives et financières, au bénéfice des sociétés basées en France et au Benelux.

DIRAMODE regroupe ainsi les fonctions dites « supports » de l'enseigne Pimkie et logistiques France En particulier, DIRAMODE assure, via un entrepôt situé à Neuville-en-Ferrain, une partie des services logistiques à destination de la société PPP.

La branche d'activité dont l'apport est envisagé aux présentes, emploie à ce jour 210 personnes au sein de DIRAMODE. Cette activité est exercée de manière parfaitement autonome et fait l'objet d'une comptabilité propre au sein de la société DIRAMODE.

La société PPP poursuit une activité de distribution de vêtements et accessoires pour femmes qui lui sont vendus par DIRAMODE.

2. Historique de l'organisation de l'enseigne

L'enseigne PIMKIE a été constituée dans les années 70 autour de deux structures : les sociétés DIRAMODE et PPP. La première était en charge des services supports et de la logistique, la seconde en charge de la distribution. L'activité était alors limitée au territoire national français.

Dans les années 80, l'activité de l'enseigne a connu un fort développement, notamment à l'international, avec la constitution de sociétés et l'ouverture de magasins en Allemagne, Espagne et Italie. L'implantation dans chacun des pays s'est faite sur le même modèle que l'implantation française, à savoir : 1 société d'approvisionnement et 1 société de distribution.

Les années 2000 ont marqué un tournant dans l'organisation de l'activité avec la création, au sein de la société DIRAMODE, d'une centrale d'achat internationale commune à l'ensemble des pays. .
En parallèle, les activités de PIMKIE Allemagne, PIMKIE Espagne et PIMKIE Italie ont été recentrées, dans chacun de leur périmètre, autour d'une société unique assurant à la fois les fonctions support, ainsi que les activités logistique et de distribution.

En dernier lieu, certaines fonctions support communes aux différentes sociétés ont été mutualisées et prises en charge par la société DIRAMODE

Ainsi, DIRAMODE assure aujourd'hui, pour l'ensemble des sociétés exploitant l'enseigne PIMKIE :

1. la création et la conception des produits
2. le négoce des produits dans le cadre de la centrale d'achats et la distribution en qualité de centrale d'achat
3. des fonctions supports (administratifs/financiers/RH etc...)

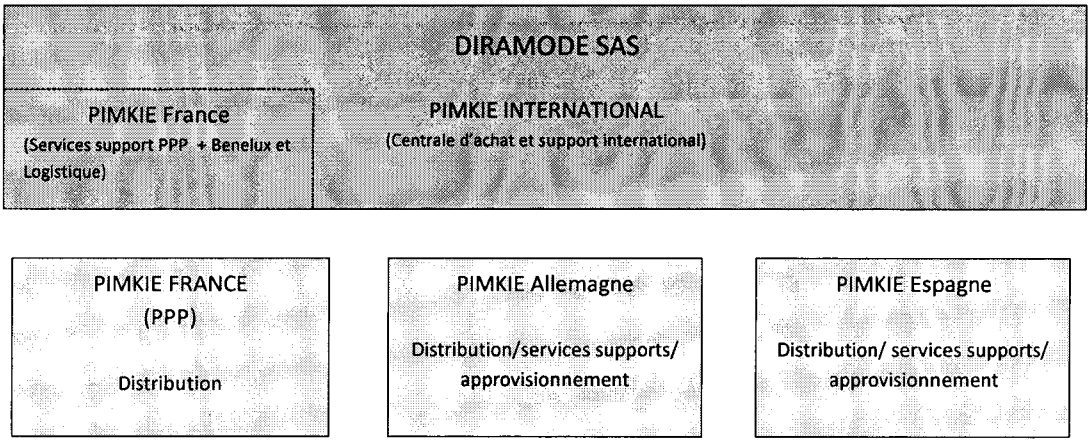
Par ailleurs, la société DIRAMODE assure la logistique en France, des magasins exploités par la société PPP, dont elle a par ailleurs conservé certaines fonctions support propres.

L'organisation interne de la société DIRAMODE est ainsi répartie en deux pôles :

1. PIMKIE International : centrale d'achat et services supports internationaux ;
2. PIMKIE France : logistique et services supports France.

La société PPP, quant à elle, a continué à assurer la distribution des produits pour les magasins situés en France.

L'organisation actuelle de l'activité peut être représentée ainsi :



L'organisation actuelle génère une confusion entre les fonctions relevant du périmètre international et de création/conception des produits, avec l'activité des sociétés de distribution et services supports. Cette confusion gène aujourd'hui l'organisation de l'enseigne et son développement.

Si, la répartition des activités françaises entre les sociétés DIRAMODE et PPP résulte de l'historique de l'enseigne ci-dessus rappelé, force est de constater aujourd'hui que le développement de l'enseigne à travers près de 40 ans d'activité, et le rôle pris à cette occasion par DIRAMODE, nécessite une réorganisation de l'activité entre les deux principales structures que sont DIRAMODE et PPP.

Il s'agit donc de rattacher ces fonctions support propres à l'activité de PIMKIE France, et l'activité logistique de PIMKIE France, branche autonome d'activité, gérée actuellement par DIRAMODE, directement à la société PPP.

L'objet du présent traité est de définir les conditions du rattachement de cette branche autonome d'activités à la société PPP dans le cadre d'un apport partiel d'actifs. Il est important de noter que la comptabilité analytique de la société nous permet de reconstituer avec précision une comptabilité propre à l'activité de Pimkie France, laquelle emploie à ce jour 210 salariés.

3. Objectifs de l'opération

Les objectifs de l'apport partiel d'actifs, objet des présentes, sont triples :

- Clarifier le rôle de la société DIRAMODE en recentrant son activité sur (1) la conception des produits et (2) sa vocation internationale ;
- Recentrer l'ensemble des activités de PIMKIE France au sein d'une seule structure : la société PPP SAS ;
- Harmoniser la structure des activités pour l'ensemble des sociétés présentes en Europe.

4. Comptes de référence pour l'opération

Le présent apport est réalisé sur la base :

1. De la situation intermédiaire des sociétés DIRAMODE et PPP en date du 30 novembre 2014, et
2. D'une situation prévisionnelle à fin décembre 2014 réalisée pour les sociétés DIRAMODE et PPP
 (Annexe 3 : Situation intermédiaire et prévisionnel atterrissage 2014 DIRAMODE)
 (Annexe 4 : Situation intermédiaire et prévisionnel atterrissage société PPP).

Par ailleurs, l'activité objet de l'apport a fait l'objet d'une valorisation par Monsieur Paul Monfraix, expert-comptable à Roubaix, dont le rapport d'évaluation est placé en annexe 5 des présentes.

CECI EXPOSE IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

I. DESCRIPTION DES APPORTS

La société DIRAMODE apporte à la société PPP, sa filiale à 100%, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions stipulées ci-après, ce qui est accepté par la société PPP, l'intégralité des actifs liés à l'exploitation de la branche complète et autonome d'activité de services supports et logistiques à destination de la France et du Benelux (ci-après l'« **Activité Pimkie France** »).

Cet apport est réalisé moyennant la prise en charge par la Bénéficiaire de l'ensemble des éléments d'actif et de passif liés exclusivement et absolument à l'Activité Pimkie France apportée, tels qu'ils existeront au jour de la réalisation définitive de l'apport, étant précisé que l'apport sera définitivement réalisé le 1er février 2015, étant précisé que la dernière des assemblées générales des société DIRAMODE et PPP appelée à se prononcée sur l'apport et devant se tenir, au plus tard le 31 janvier 2015.

En conséquence,

- la désignation ci-après des éléments d'actif apportés à la société PPP et des éléments de passif pris en charge par elle, faite sur la base d'une situation intermédiaire arrêtée à la date du 30 novembre 2014 ainsi que d'une situation prévisionnelle au 31 décembre 2014 (ci-après les « **Comptes de Référence** ») ;
- toutes les opérations intervenues entre la situation arrêtée au 30 novembre 2014 et la date de réalisation de l'apport et relative à l'Activité, seront à la charge de la Bénéficiaire.

1.1 Désignation des biens et droits apportés

La société DIRAMODE apporte à la société PPP l'ensemble des biens, droits, passifs et engagements attachés à sa branche complète et autonome d'activité relative à l'Activité Pimkie France.

En application de la réglementation comptable CRC 2004-01 et 2005-09 et à l'instruction administrative 4-1-05, les éléments d'actif et de passif de l'Activité Pimkie France sont apportés pour leur valeur comptable à la date d'effet des apports d'un point de vue fiscal et comptable, soit au 1er janvier 2015.

Toutefois, l'apport comprend certaines prestations de services de type prestations commerciales et administratives et prestations logistiques, rendues par DIRAMODE à diverses sociétés du groupe. Ces prestations sont incluses dans l'Activité PIMKIE France et font partie intégrante de l'apport.

Cependant, cet élément d'actif incorporel, que constitue la clientèle des filiales du groupe, n'a pas été individualisé et/ou comptabilisé en tant que tel dans les comptes de la société DIRAMODE au 31 décembre 2013.

En conséquence, il a été demandé à Monsieur Paul MONFRAIX, expert-comptable à Roubaix de bien vouloir procéder à une évaluation de cet actif incorporel afin que celui-ci soit apporté à sa juste valeur lors de la présente opération.

Il ressort du Rapport de Monsieur Monfraix que l'actif incorporel inclus dans l'accord, est valorisé à sa valeur réelle de 2.552.226 € (deux millions cinq cent cinquante deux mille deux cent vingt six euros).

Le bilan synthétique des actifs et des passifs apportés est le suivant :

Les valeurs reportées ci-dessous sont établies au regard de la situation intermédiaire au 30/11/2014 et du prévisionnel au 31/12/2014. Les valeurs arrêtées sont les suivantes :

Actifs apportés

	ACTIVITE BACK	ACTIVITE LOGISTIQUE
Immobilisations incorporelles	1.528.542	1.023.684
Immobilisations corporelles	24.700	791.859
Dépôt et cautionnements	6.754	0
CICE	0	0
Avances permanentes	19.372	0
CCA	1900	0
TOTAUX	1.581.268	1.815.543
TOTAL actif apporté	**3.396.811**	

L'apport ne comprend aucun bien immobilier ou droit au bail. Il ne comprend pas non plus de valeur mobilière.

Passifs apportés

	ACTIVITE BACK	ACTIVITE LOGISTIQUE
Provision litiges salariés	0	-108.000
Provision retraite	-113.648	-92.545
Emprunt CCB salariés	-97.332	-76.369
Dettes sociales 42 et 43	-551.895	-721.709
TOTAUX	-762.875	-998.623
TOTAL passif apporté	**-1.761.498**	

Il est précisé, autant que de besoin, que le passif indiqué ci-dessus est donné à titre purement indicatif et qu'il ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendues créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres/créances.

1.2 Actif net apporté

L'actif net apporté correspond à la différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société DIRAMODE au titre de la branche complète et automne d'activité objet de l'apport s'élève donc à la somme de :

Actif apporté	3.396.811euros
Passif transmis	-1.761.498 euros
Actif net apporté =	1.635.313 euros.

1.3 Origine de propriété

Les éléments d'actifs inclus dans l'Activité Pimkie France, objet de l'apport, appartiennent à la société DIRAMODE pour les avoir créés et développés depuis sa constitution.

II. PROPRIETE ET JOUISSANCE

La Bénéficiaire sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés à titre d'apport partiel d'actifs à compter du jour de la réalisation définitive dudit apport, soit à l'issue de la dernière des assemblées générales des sociétés DIRAMODE et PPP appelée à se prononcer sur l'apport.

La Bénéficiaire sera alors subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, obligations et engagements de la société apporteuse, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

Avant la date de réalisation définitive, l'Apporteuse continuera de les gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé jusqu'au jour de la réalisation définitive. L'Apporteuse s'engage à ne prendre aucun engagement important susceptible d'affecter ces biens et droits sans l'accord de la Bénéficiaire.

Comme indiqué au paragraphe I ci-dessus, de convention expresse entre les Parties il est stipulé que toutes les opérations faites entre la date de signature des présentes et la date de réalisation définitive et concernant l'Activité Pimkie France, seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et au profit de la Bénéficiaire.

Tout accroissement, tous droits et investissement nouveaux, tous risques et tous profits quelconques et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à la Bénéficiaire, cette dernière acceptant dès maintenant de prendre, au jour de la réalisation définitive de l'apport les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existants à la date des Comptes de Référence.

A cet égard, le représentant légal de l'Apporteuse s'engage à ne réaliser, sur l'Activité Pimkie France, aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

III. CHARGES ET CONDITIONS

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareil matière et sous les conditions stipulées aux présentes.

La Bénéficiaire prendra les biens et droits à elle apportés avec tous les éléments corporels et incorporels, en ce compris les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive de l'apport, sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.

La Bénéficiaire exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés ainsi que toutes polices d'assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et tous les abonnements quelconques.

La Bénéficiaire sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques ou privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de l'Apporteuse et liés à l'Activité Pimkie France.

La Bénéficiaire supportera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, droits, taxes, primes et cotisations, sociales ou autres, redevances d'abonnement ou primes d'assurance, ainsi que toutes autres charges de toutes natures ordinaires ou extraordinaires qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits apportés.

La Bénéficiaire se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlement et usages concernant l'exploitation de l'Activité Pimkie France et fera son affaire personnelle de toute autorisation qui pourrait être nécessaire.

La Bénéficiaire sera tenu de s'acquitter de la totalité du passif grevant les apports de l'Activité Pimkie France tel qu'il est indiqué dans le tableau détaillé des passifs apportés figurant au point 1.1 ci-dessus, dans les termes et conditions où ce passif est, ou deviendra, exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou de titres de créance pouvant exister, comme l'Apporteuse est tenue de le faire elle –même.

La Bénéficiaire prendra également à sa charge les passifs de la branche d'activité apportée qui n'auraient pas encore été comptabilisés et transmis en vertu des présentes ainsi que les passifs liés à l'Activité Pimkie France et ayant une origine antérieure à la date de réalisation, mais qui se révèleront postérieurement à la réalisation définitive de l'apport.

La Bénéficiaire sera substituée à l'Apporteuse dans les litiges et les actions judiciaires, tant en demande qu'en défense, devant toutes les juridictions dans la mesure où ils concernent les biens et droits apportés.

L'Apporteuse s'engage à fournir à la Bénéficiaire tous renseignement dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer, vis-à-vis de quiconque, la transmission des biens et droits compris dans les apports.

Il est ici rappelé que les opérations de fusions et de scissions entraînent, conformément aux dispositions de l'article L 236-2 du Code de commerce, la transmission universelle du patrimoine de la société absorbée ou scindée au profit de la société absorbante ou bénéficiaire des apports. En cas d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions, la transmission universelle de patrimoine s'opère sur la fraction du patrimoine de la société apporteuse correspondant à la branche autonome d'activité faisant l'objet de l'apport. Ce caractère universel a pour conséquence de ne plus rendre certaines formalités obligatoires en cas d'apport de biens à une société pour être opposable aux tiers.

L'apporteuse s'oblige également à fournir à première réquisition de la Bénéficiaire, à faire établir tous actes réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

L'apporteuse s'oblige également à remettre et livrer à la Bénéficiaire, aussitôt après la réalisation définitive de l'apport, tous les biens et droits ci-dessus apportés ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

Salariés / contrats de travail

Conformément à la Loi, les contrats de travail en cours avec les membres du personnel de l'Apporteuse affectés à l'exploitation de la branche autonome d'activité apportée se poursuivront avec la Bénéficiaire.

Une liste des personnels (210 salariés) dont le contrat de travail est transféré par l'effet de l'apport figure en annexe 6 des présentes.

L'apporteuse s'engage, préalablement à la réalisation définitive de l'apport à obtenir toutes les autorisations nécessaires au transfert des contrats, procéder à toutes les consultations des instances représentatives du personnel ou administrations nécessaires.

La Bénéficiaire s'engage, à reprendre en l'état l'intégralité des contrats, qui lui seront transférés par l'effet de l'apport de l'Activité Pimkie France, avec notamment maintien de l'ancienneté dont bénéficient les salariés concernés.

Bail commercial

L'Activité Pimkie France, objet de l'apport, est exercée dans les locaux sis à Neuville-en-Ferrain qui sont la propriété de la société DIRAMODE. Les dits locaux sont expressément exclus de l'apport.

Afin de permettre la poursuite de l'activité, les sociétés DIRAMODE et PPP signeront, au jour de la réalisation définitive de l'apport, un contrat de bail commercial.

IV. REMUNERATION DES APPORTS

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société DIRAMODE à la société PPP est arrêté à la somme de 1.635.313 euros, pour l'ensemble des apports.

Les Parties sont convenues de déterminer la rémunération de l'apport de l'Activité Pimkie France en application des principes repris aux présentes

La société PPP a été valorisée à la somme de 90.031.841 euros, soit une valeur de 244,08 par actions PPP.

En rémunération de l'apport, la société PPP émettra 6.700 actions, au prix de 244,08 euros par action, soit un nominal de 1,50 euros et une prime d'émission de 242,58 euros par action nouvelle, soit une prime d'apport globale de 1.625.286 euros.

L'augmentation de capital réalisée en suite de l'apport sera donc de 10.050 euros. Le capital de la société PPP sera donc porté de la somme de 553.285,50 euros à la somme de 563.335,50 euros. La prime d'apport sera portée au crédit du compte de « prime d'émission » sur lequel les frais d'opérations pourront, le cas échéant, être imputés. Afin d'éviter un rompu et d'arrondir le nombre d'actions émises en rémunération de l'apport à 6.700 (contre 6.699,90 résultant du calcul purement arithmétique), une soulte de 23 euros sera versée par la société DIRAMODE.

Les actions nouvelles porteront jouissance rétroactivement au 1er janvier 2015, date d'ouverture de l'exercice en cours au moment de la réalisation définitive de l'apport. Elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges. Elles bénéficieront également des mêmes droits dans le boni de liquidation de la société PPP. Elles seront négociables à compter de leur date d'émission.

La prime d'apport réalisée serait portée au passif du bilan de la Bénéficiaire et bénéficiera à tous les actionnaires de la société, anciens ou nouveaux.

Les valorisations et le rapport d'échange sont réalisés sur la base des comptes arrêtés au 31/12/ 2013 et des comptes prévisionnels au 31/12/2014 et seront ajustés sur la base des comptes définitifs au 31/12/2014.

Garantie

Dans le cas où les comptes de la société DIRAMODE, clos au 31/12/2014, feraient apparaitre une différence de valorisation de l'Activité Pimkie France, en particulier une dépréciation de la valeur des apports ou un passif supplémentaire, par rapport à la valeur arrêtée sur la base des Comptes de Référence, les Parties conviennent expressément que la différence de valeur sera imputée sur la prime d'apport constatée ci-dessus.

V. CONDITIONS SUSPENSIVES

Les apports sont consentis et acceptés sous les conditions suspensives suivantes :

- autorisation des assemblées générales extraordinaires des sociétés DIRAMODE et PPP et acceptation des termes du présent traité d'apport ; les délibérations de la société PPP devront être réalisées, connaissance prise du Rapport du Commissaire à la scission et aux apports désigné à cet effet.

Faute de réalisation de la condition suspensive figurant ci-dessus au plus tard le 31 janvier 2015, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai par décision conjointe et écrite des Parties, considérées comme nulles et non avenues.

VI. REGIME FISCAL

6.1. Date d'effet des apports

De convention expresse entre les Parties, l'ensemble des apports réalisé aux termes des présentes aura une date d'effet fiscal rétroactive au premier jour de l'exercice social en cours à la date de réalisation définitive des apports, soit au 1er janvier 2015.

En conséquence, les opérations actives et passives réalisées par l'Apporteuse et relatives à l'Activité Pimkie France apportée, seront englobées et reprises dans les résultats de la société Bénéficiaire, laquelle s'oblige à faire sa déclaration de résultats et à liquider l'impôt au titre de l'exercice 2015, tant à raison de sa propre activité, qu'à raison de l'activité réalisée pour son compte par l'Apporteuse au titre de la branche apportée entre le 1er janvier 2015 et la date de réalisation définitive de l'apport.

Les Parties reconnaissent expressément que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal et comptable dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

6.2. Régime de faveur des articles 210A et 210 B du Code général des impôts

L'Activité Pimkie France objet du présent apport est une branche complète et autonome d'activité qui constitue d'ores et déjà une division autonome de la société DIRAMODE, avec une clientèle, des salariés et ses moyens propres, susceptible de fonctionner par ses propres moyens tant avant qu'après la réalisation de l'apport.

L'apport de la branche Activité Pimkie France constitue donc une branche complète d'activité au sens de l'article 210B du CGI.

Engagement de conservation des titres

La société DIRAMODE, société apporteuse, s'engage expressément à conserver les titres de la société PPP (Bénéficiaire) reçus en rémunération de l'apport, pour une durée minimale de trois ans à compter de la date de réalisation définitive de l'apport.

La société DIRAMODE, sociétés apporteuse, s'engage également à calculer la plus-value de cession des titres de la société PPP (Bénéficiaire) reçus en rémunération de l'apport, par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures.

En matière d'impôt sur les sociétés, les Parties déclarent placer l'apport sous le bénéfice de l'article 210 A du CGI.

Engagement au titre de l'article 210 A du Code général des impôts

La société Bénéficiaire des apports s'engage expressément :

- à reprendre à son passif les provisions de la société Apporteuse dont l'imposition serait différée et qui se rapportent aux éléments apportés (article 210-3-a CGI) ;
- à se substituer à la société Apporteuse pour la réintégration des résultats et plus values afférents aux éléments qui lui sont apportés, dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210-3-b CGI) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables (ou de biens qui leur sont assimilables en application du 6 de l'article 210 A du CGI), qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (article 210-3-c CGI) ;
- à réintégrer, le cas échéant, dans ses bénéfices imposables, dans les délais et conditions fixés par l'article 210 A CGI alinéa 3d, les plus-values dégagées par l'apport des biens amortissables ;

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société Apporteuse. A défaut, elle doit comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée. L'ensemble des éléments apportés étant inscrits à la valeur nette comptable, la Bénéficiaire s'engage à reprendre à ses comptes l'ensemble des écritures comptables de l'Apporteuse relatives aux éléments apportés en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments de l'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les éléments apportés dans les écritures de la société Apporteuse (Instruction 4 I 1-05 du 30 décembre 2005).

VII. TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Les soussignés constatent que l'apport de la branche complète et autonome d'activité Pimkie France constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du CGI. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir réalisés dans le cadre de l'apport de branche relative à l'Activité Pimkie France.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société Bénéficiaire prendra la suite de la société Apporteuse et devra, le cas échéant, opérer la régularisation du droit à déduction et les taxations de cessions ou livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement au présent apport et qui auraient en principe incombé à l'Apporteuse.

VIII. DROITS D'ENREGISTREMENT

Au regard des droits d'enregistrement, les Parties déclarent que :

- Les éléments apportés portent sur une branche complète et autonome d'activité, ou y sont assimilés, selon le cas, au sens de l'article 301 E de l'annexe II au CGI, et qu'ils sont rémunérés par l'attribution de droits représentatifs du capital de la Bénéficiaire conformément aux dispositions de l'article 301 F de l'annexe II du CGI, sans faire l'objet d'un règlement sous autre forme.
- L'Apporteuse et la Bénéficiaire sont toutes deux des sociétés de droit français soumises à l'impôt sur les sociétés.

IX. AUTRES TAXES

De façon générale, la Bénéficiaire se substituera de plein droit à l'apporteuse pour toutes autres taxes liées aux apports et qui n'auraient pas fait l'objet d'une mention expresse dans le présent traité.

Contribution économique territoriale

En vertu du principe selon lequel la contribution économique territoriale est due pour l'année entière par le redevable qui exerce l'activité imposable au 1er janvier, l'Apporteuse demeurera redevable de la contribution économique territoriale pour l'année 2015.

Toutefois la société Bénéficiaire s'engage à rembourser à l'Apporteuse le montant de la CET 2015 afférente aux droits apportés.

Taxe d'apprentissage et participation à la formation professionnelle

La société bénéficiaire s'oblige à prendre en charge, le cas échéant la taxe d'apprentissage et la participation des employeurs à la formation professionnelle continue, qui pourrait demeurer dues par la société Apporteuse à la date de la réalisation de l'apport, pour les salariés transférés dans le cadre de l'apport de la branche relative à l'Activité Pimkie France.

Participation des employeurs à l'effort de construction

En ce qui concerne l'application des dispositions des articles 235 bis du code général des impôts et 163 de l'annexe II dudit code, la société bénéficiaire s'engage à assumer, pour la part se rapportant aux éléments compris dans l'apport de la branche de l'Activité Pimkie France apportée, l'obligation d'investir incombant à la société apporteuse à raison des salaires versés par elle au cours de l'année de réalisation des apports et de l'année précédente, dans la mesure où elle n'aurait pas été satisfaite.

X. OPERATIONS ANTERIEURES

Le cas échéant, la société Bénéficiaire s'engage à reprendre en tant que de besoin, le bénéfice et /ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal afférents aux éléments compris dans les apports qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société Apporteuse à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur.

XI. DISPOSITIONS DIVERSES

Formalités

La Bénéficiaire remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

La Bénéficiaire fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

La Bénéficiaire fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

La Bénéficiaire remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

Désistement

Le représentant de l'Apporteuse déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société Bénéficiaire de l'apport, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de l'Apporteuse, pour quelque cause que ce soit.

Remise de titres

Il sera remis à la société Bénéficiaire, lors de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, les titres de propriété, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture l'apport partiel d'actif, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés par la société DIRAMODE.

Transmission et cession

Le présent Traité engage les Parties ainsi que tous leurs ayants droits, héritiers et représentants légaux, fussent-ils mineurs ou incapables, venant à leurs droits pour quelque raison que ce soit, par suite de donation ou de succession, apport, fusion, scission, cession, transmission universelle de patrimoine, sans qu'il soit besoin d'effectuer quelque notification que ce soit.

Bonne foi - Nullité d'une Disposition

Les Parties s'obligent à négocier de bonne foi en vue de résoudre tout point complémentaire non réglé ou insuffisamment réglé dans le présent Traité qui apparaîtrait nécessaire à la bonne réalisation de l'apport.

La nullité ou le caractère non exécutoire d'une disposition du présent Traité n'affectera pas la validité ou le caractère exécutoire des autres dispositions du présent Traité, qui resteront intégralement en vigueur. Les Parties négocieront de bonne foi toutes les stipulations nulles ou non exécutoires pour que lesdites stipulations deviennent valables et exécutoires.

Droit applicable / attribution de juridiction

Le présent Pacte est régi et interprété conformément au droit français. Tout différend entre les Parties portant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes et de leurs suites sera soumis à la juridiction exclusive du Tribunal de commerce de Lille.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les Parties font élection de domicile en siège social respectif tel qu'indiqué en en-tête des présentes ou à toute autre adresse qu'elles notifieraient à l'autre Partie.

XII. POUVOIRS

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, es-qualités, représentant les sociétés concernées par l'apport, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive des apports, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

XIII. AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Fait à Villeneuve d'Ascq
Le _____
En deux exemplaires originaux

Pour la société DIRAMODE	Pour la société PPP
Apporteuse	Bénéficiaire
Monsieur Philippe NORMAND	Monsieur Antoine LEROY
Directeur Administratif et Financier	PRESIDENT
Ayant reçu pouvoir	

ANNEXE 1 : KBIS SOCIETE DIRAMODE SAS

ANNEXE 2 : KBIS SOCIETE PPP SAS

ANNEXE 3 : SITUATION INTERMEDIAIRE ET PREVISIONNELLE DE L' APPORT

ANNEXE 4 : SITUATION INTERMEDIAIRE ET PREVISIONNELLE DE DIRAMODE ET PPP

ANNEXE 5 : RAPPORT D'EVALUATION DE L'ACTIVITE APPORTEE PAR MONSIEUR PAUL MONFRAIX, EXPERT-COMPTABLE

ANNEXE 6 : LISTE DES SALARIES TRANSFERES

ANNEXE 1 : KBIS SOCIETE DIRAMODE SAS

Greffe du Tribunal de Commerce de Lille Métropole
TOUR MERCURE
445 BD GAMBETTA
59200 TOURCOING

N° de gestion 2007B03146

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 17 novembre 2014

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	301 571 931 R.C.S. Lille Métropole
Date d'immatriculation	20/06/2007
Dénomination ou raison sociale	**DIRAMODE**
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	752 365,50 Euros
Adresse du siège	1 rue John Hadley 59654 Villeneuve-d Ascq CEDEX
Nomenclature d'activités française (code NAF)	4642Z
Durée de la personne morale	Jusqu'au 01/11/2027
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms	LEROY Antoine
Date et lieu de naissance	Le 10/07/1963 à Roubaix (59)
Nationalité	Française
Domicile personnel	300 rue du Dronckaert 7 Clos du Pont Chelle 59223 Roncq

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	DELOITTE & ASSOCIES
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	67 rue du Luxembourg 59777 Euralille
Immatriculation au RCS, numéro	572 028 041 Lille Métropole

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination	BEAS
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Adresse	195 avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly Sur Seine CEDEX
Immatriculation au RCS, numéro	315 172 445 Nanterre

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° 5 du 24/01/2011	Fusion absorption de la société COMPTOIR NEUVILLOI S DU TEXTILE RCS LILLE 322 203 266 à compter du 22 .12.2010.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	rue Ladrie zi de la Pilaterie 59290 Wasquehal
Activité(s) exercée(s)	Fabrication et distribution de tous textiles, commerce d'articles d'habillement, d'accessoires de la mode, produits cosmétiques
Nomenclature d'activités française (code NAF)	4642Z
Date de commencement d'activité	28/06/1974
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Greffe du Tribunal de Commerce de Lille Métropole
TOUR MERCURE
445 BD GAMBETTA
59200 TOURCOING

N° de gestion 2007B03146

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement	Zi rue du Chemin Vert 59960 Neuville-en-Ferrain
Enseigne	PIMKIE
Activité(s) exercée(s)	Fabrication de tous textiles naturels ou artificiels, l'achat et la vente en gros et en detail de tous articles de lingerie et mercerie
Date de commencement d'activité	28/06/1974
Origine du fonds ou de l'activité	Prise en location-gérance
Mode d'exploitation	Location-gérance

Adresse de l'établissement	7-9 rue du Vert Bois 59960 Neuville-en-Ferrain
Activité(s) exercée(s)	Commerce de gros
Date de commencement d'activité	25/06/2010
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Adresse de l'établissement	3 rue du Duremont 59960 Neuville en Ferrain
Activité(s) exercée(s)	Fabrication de tous textiles, commerce d'articles d'habillement, d'accessoires de la mode, produits cosmétiques
Date de commencement d'activité	15/10/2013
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° 1 du 07/06/2010	Transfert du siège de NEUVILLE EN FERRAIN rue du D uremont ZI RCS ROUBAIX TOURCOING (74 B 20085) à co mpter du 27.05.2010 Acte constitutif : dépôt au gr effe de ROUBAIX le 2.11.1928 publication légale : Les Affiches du 6.11.1928 - Transfert : Dépôt au g reffe du Tribunal de LILLE le 4.06.2010 publicatio n légale La Gazette du 4.06.2010.

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

ANNEXE 2 : KBIS SOCIETÉ PPP SAS

Greffe du Tribunal de Commerce de Lille Métropole
TOUR MERCURE
445 BD GAMBETTA
59200 TOURCOING

N° de gestion 1972B00218

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 13 décembre 2014

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	477 280 846 R.C.S. Lille Métropole
Date d'immatriculation	10/08/1972 Suite au transfert du R.C.S. de Roubaix / Tourcoing en date du 25/06/2010
Dénomination ou raison sociale	**PROMOTION DU PRET A PORTER**
Sigle	P P P
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	553 285,50 Euros
Adresse du siège	1 rue John Hadley 59654 Villeneuve-d Ascq CEDEX
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms	LEROY Antoine
Date et lieu de naissance	Le 10/07/1963 à Roubaix (59)
Nationalité	Française
Domicile personnel	7 Clos Du pont Chelle 300 rue du Dronckeart 59223 Roncq

Directeur général

Nom, prénoms	BAILLET Stéphane
Date et lieu de naissance	Le 08/05/1967 à Lille (59)
Nationalité	Française
Domicile personnel	41 rue Jean Jaures 59510 Hem

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	DELOITTE & ASSOCIES
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	67 rue du Luxembourg 59777 Euralille
Immatriculation au RCS, numéro	572 028 041 Lille Métropole

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination	BEAS
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Adresse	195 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly Sur Seine
Immatriculation au RCS, numéro	315 172 445 Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	1 rue John Hadley 59654 Villeneuve-d Ascq CEDEX
Enseigne	PIMKIE
Activité(s) exercée(s)	Acquisition, administration et exploitation de tous fonds de commerce en particulier relatifs aux articles textiles destinés à l'habillement ainsi que l'achat en vue de la revente de tous fonds de commerce et d'immeubles en qualité de marchand de biens, commerce d'articles d'habillement, d' accessoires de la mode, produits cosmétiques et d' hygiène corporelle, d'articles chaussants, de cadeaux et décoration.
Date de commencement d'activité	25/06/2010

Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement	32 bis-34 rue Neuve 59000 Lille
Enseigne	PIMKIE
Activité(s) exercée(s)	Prêt à porter féminin, vente au détail de prêt à porter féminin.
Date de commencement d'activité	01/04/1972
Origine du fonds ou de l'activité	Transfert
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Adresse de l'établissement	centre Commercial Auchan 59155 Faches-Thumesnil
Enseigne	PIMKIE
Activité(s) exercée(s)	Commerce de détail d'articles de vêtements et accessoires.
Date de commencement d'activité	01/04/1972
Origine du fonds ou de l'activité	Acquisition par fusion
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Adresse de l'établissement	centre Commercial Euralille 59777 Euralille
Enseigne	PIMKIE
Activité(s) exercée(s)	Commerce de détail d'articles d'habillement et accessoires.
Date de commencement d'activité	01/04/1972
Origine du fonds ou de l'activité	Acquisition par fusion
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Adresse de l'établissement	centre Commercial Englos 59320 Englos
Enseigne	PIMKIE
Activité(s) exercée(s)	Commerce de détail d'articles d'habillement et accessoires.
Date de commencement d'activité	01/04/1972
Origine du fonds ou de l'activité	Acquisition par fusion
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Adresse de l'établissement	centre Commercial v 2 59650 Villeneuve-d Ascq
Activité(s) exercée(s)	Articles bonneterie.
Date de commencement d'activité	01/04/1972
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Adresse de l'établissement	rue Pierre Catteau Centre Commercial Auchan 59115 Leers

Enseigne	PIMKIE
Activité(s) exercée(s)	COMMERCE DE DETAIL D'ARTICLES D'HABILLEMENT ET ACCESSOIRES
Date de commencement d'activité	06/10/1972
Origine du fonds ou de l'activité	Prise en location-gérance
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Adresse de l'établissement	rue Ladrie Zi la Pilaterie 59290 Wasquehal
Activité(s) exercée(s)	COMMERCE DE DETAIL D'ARTICLES D'HABILLEMENT ET ACCESSOIRES
Date de commencement d'activité	06/10/1972
Origine du fonds ou de l'activité	Prise en location-gérance
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Adresse de l'établissement	rue du Duremont Zone 59960 Neuville-en-Ferrain
Enseigne	PIMKIE
Activité(s) exercée(s)	Acquisition, administration et exploitation de tous fonds de commerce en particulier relatifs aux articles textiles destines A l'habillement ainsi que l'achat en vue de là revente de tous fonds de commerce et d'immeubles en qualité de marchand de biens commère d'articles d'habillement, d'accessoires de là mode, produits cosmetiques et d'hygiene corporelle, d'artciles chaussants, de cadeaux et decoration.
Date de commencement d'activité	06/10/1972
Origine du fonds ou de l'activité	Transfert
Mode d'exploitation	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Bourg-en-Bresse
R.C.S. Saint-Quentin
R.C.S. Soissons
R.C.S. Cusset
R.C.S. Montluçon
R.C.S. Gap
R.C.S. Antibes
R.C.S. Cannes
R.C.S. Nice
R.C.S. Aubenas
R.C.S. Carcassonne
R.C.S. Narbonne
R.C.S. Rodez
R.C.S. Aix
R.C.S. Salon
R.C.S. Caen
R.C.S. Aurillac
R.C.S. Angoulème
R.C.S. La Rochelle
R.C.S. Bourges
R.C.S. Brive

Greffe du Tribunal de Commerce de Lille Métropole
TOUR MERCURE
445 BD GAMBETTA
59200 TOURCOING

N° de gestion 1972B00218

R.C.S. Dijon
R.C.S. Saint-Brieuc
R.C.S. Bergerac
R.C.S. Périgueux
R.C.S. Besançon
R.C.S. Romans
R.C.S. Evreux
R.C.S. Chartres
R.C.S. Brest
R.C.S. Nîmes
R.C.S. Toulouse
R.C.S. Bordeaux
R.C.S. Libourne
R.C.S. Béziers
R.C.S. Montpellier
R.C.S. Rennes
R.C.S. Saint-Malo
R.C.S. Châteauroux
R.C.S. Grenoble
R.C.S. Vienne
R.C.S. Dax
R.C.S. Mont-de-Marsan
R.C.S. Blois
R.C.S. Roanne
R.C.S. Nantes
R.C.S. Orléans
R.C.S. Agen
R.C.S. Angers
R.C.S. Cherbourg
R.C.S. Reims
R.C.S. Chaumont
R.C.S. Laval
R.C.S. Briey
R.C.S. Nancy
R.C.S. Lorient
R.C.S. Vannes
R.C.S. Sarreguemines
R.C.S. Thionville
R.C.S. Nevers
R.C.S. Dunkerque
R.C.S. Valenciennes
R.C.S. Beauvais
R.C.S. Compiègne
R.C.S. Alençon
R.C.S. Arras
R.C.S. Boulogne sur Mer
R.C.S. Bayonne
R.C.S. Pau
R.C.S. Tarbes
R.C.S. Perpignan
R.C.S. Strasbourg

Greffe du Tribunal de Commerce de Lille Métropole
TOUR MERCURE
445 BD GAMBETTA
59200 TOURCOING

N° de gestion 1972B00218

R.C.S. Colmar
R.C.S. Mulhouse
R.C.S. Lyon
R.C.S. Villefranche / Tarare
R.C.S. Vesoul / Gray
R.C.S. Chalon sur Saône
R.C.S. Mâcon
R.C.S. Le Mans
R.C.S. Annecy
R.C.S. Thonon les Bains
R.C.S. Dieppe
R.C.S. Le Havre
R.C.S. Rouen
R.C.S. Meaux
R.C.S. Melun
R.C.S. Versailles
R.C.S. Niort
R.C.S. Amiens
R.C.S. Albi
R.C.S. Montauban
R.C.S. Toulon
R.C.S. La Roche-sur-Yon
R.C.S. Poitiers
R.C.S. Limoges
R.C.S. Epinal
R.C.S. Auxerre
R.C.S. Sens
R.C.S. Belfort
R.C.S. Bobigny

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° 5 du 27/03/2007	Observations concernant l'établissement situé Cent re Commercial v 2 59650 Villeneuve-d'Ascq : Par su ite d'une modification de compétence, (Décret N° 8 8-38 du 13/01/1988) cet établissement immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de LILLE était p récédemment immatriculé au Greffe du Tribunal de C ommerce de ROUBAIX TOURCOING.
- Mention n° 6 du 13/07/2010	Transfert du siège & de l'établissement principal de NEUVILLE EN FERRAIN (59960) rue du Duremont Zon e Industrielle - RCS ROUBAIX TOURCOING 1973 B 2003 0 - A compter du 25/06/2010. Acte constitutif : Dé pôt au Greffe de ROUBAIX TOURCOING. Transfert : Dé pôt au Greffe de LILLE le 12/07/2010 publié dans l a Gazette Nord Pas de Calais du 2/07/2010.

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

ANNEXE 3 : SITUATION INTERMEDIAIRE ET PREVISIONNELLE DE L'APPORT

SYNTHESE PAR ACTIVITE	DONNEES PREVISIONNELLES 2014		
	ACTIVITE BACK	ACTIVITE LOGIST	TOTAUX
IMMOS INCORPORELLES	1 528 542	1 023 684	2 552 226
IMMOS CORPORELLES	24 700	791 859	816 559
PROVISION LITIGES SALARIES	0	-108 000	-108 000
PROVISION RETRAITE	-113 648	-92 545	-206 193
EMPRUNT CCB SALARIES	-97 332	-76 369	-173 701
DEPOT ET CAUTIONNEMENTS	6 754	0	6 754
CICE	0	0	0
AVANCES PERMANENTES	19 372	0	19 372
DETTES SOCIALES 42 ET 43	-551 895	-721 709	-1 273 605
CCA	1 900	0	1 900
TOTAUX	**818 393**	**816 920**	**1 635 313**
NB PERSONNES	91	119	210
		1 635 313	
immos brutes	226 022	2 050 059	2 276 081
amort	-201 322	-1 258 200	-1 459 521
nettes	24 700	791 859	816 559
	ACTIVITE BACK	ACTIVITE LOGIST	TOTAUX

ANNEXE 3

ANNEXE 4 : SITUATION INTERMEDIAIRE ET PREVISIONNELLE DE DIRAMODE ET PPP

BILAN AU 30/11/2014

Annexe 4.

- 1 - BILAN ACTIF PRE OPERATION 2050

Désignation : DIRAMODE
Adresse : 1 RUE JOHN HADLEY 59654 VILLI
N°SIRET : 30157193100064
Durée N : 12
Durée N-1 : 12

Rubriques	30/11/2014	31/12/2013
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	344 125	382 406
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 665 451	9 714 258
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	96 782 296	96 780 464
STOCKS ET EN-COURS	35 180 253	26 701 062
CREANCES	28 946 501	16 094 192
VMP +DISPONIBILITES	15 198 657	32 097 931
COMPTES DE REGULARISATION	477 399	356 633
	186 594 682	**182 126 946**

- 1 - BILAN PASSIF PRE OPERATION 2051

Désignation : DIRAMODE
Adresse : 1 RUE JOHN HADLEY 59654 VILLENE
N°SIRET : 30157193100064
Durée N : 12
Durée N-1 : 12

Rubriques	30/11/2014	31/12/2013
CAPITAL	752 366	752 366
PRIMES D EMISSION ET RESERVES	66 651 516	84 842 478
RESULTAT DE L EXERCICE	-13 602 971	-4 392 579
PROVISIONS REGLEMENTEES	837 146	765 563
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	15 932 071	16 684 081
DETTES	116 015 388	83 471 341
ECART DE CONVERSION PASSIF	9 166	3 696
	186 594 682	**182 126 946**

ELEMENTS TRANSFERES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EXTRA C(	2 552 226	COMPTE DE RESULTAT PRODUIT DE CESSIONS	2 552 226
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	816 559		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 754		
CREANCES	21 272		
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	314 193	Reprise provision investissement	15 874
DETTES	1 447 305	Reprise provision amortissements dérogatoires	147 402
ACTIF NET APPORTE	**1 635 313**		
TITRES RECUS EN COMPENSATION	1 635 313		2 715 502

- 1 - BILAN ACTIF POST OPERATION 2050

Désignation : DIRAMODE
Adresse : 1 RUE JOHN HADLEY 59654 VILLI
N°SIRET : 30157193100064
Durée N : 12
Durée N-1 : 12

Rubriques	01/12/2014	30/11/2014
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	344 125	344 125
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 848 892	9 665 451
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	98 410 855	96 782 296
STOCKS ET EN-COURS	35 180 253	35 180 253
CREANCES	28 925 229	28 946 501
VMP +DISPONIBILITES	15 198 657	15 198 657
COMPTES DE REGULARISATION	477 399	477 399
	187 385 410	**186 594 682**

- 1 - BILAN PASSIF POST OPERATION 2051

Désignation : DIRAMODE
Adresse : 1 RUE JOHN HADLEY 59654 VILLENE
N°SIRET : 30157193100064
Durée N : 12
Durée N-1 : 12

Rubriques	01/12/2014	30/11/2014
CAPITAL	752 366	752 366
PRIMES D EMISSION ET RESERVES	53 048 545	66 651 516
RESULTAT DE L EXERCICE	2 715 502	-13 602 971
PROVISIONS REGLEMENTEES	673 870	837 146
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	15 617 878	15 932 071
DETTES	114 568 083	116 015 388
ECART DE CONVERSION PASSIF	9 166	9 166
	187 385 410	**186 594 682**

BILAN AU 30/11/2014

- 1 - BILAN ACTIF PRE OPERATION 2050

Désignation : P P P
Adresse : 1 RUE JOHN HADLEY 59654 VILLI — Durée N : 12
N°SIRET : 47728084603415 — Durée N-1 : 12

Rubriques	30/11/2014	31/12/2013
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	58 512 002	58 860 279
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 642 403	16 577 685
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 011 634	5 980 744
STOCKS ET EN-COURS	9 392 514	12 223 342
CREANCES	15 165 658	15 149 220
VMP +DISPONIBILITES	6 173 153	3 207 173
COMPTES DE REGULARISATION	1 664 626	3 900 858
	115 561 991	**115 899 301**

- 1 - BILAN PASSIF PRE OPERATION 2051

Désignation : P P P
Adresse : 1 RUE JOHN HADLEY 59654 VILLENE — Durée N : 12
N°SIRET : 47728084603415 — Durée N-1 : 12

Rubriques	30/11/2014	31/12/2013
CAPITAL	553 286	553 286
PRIMES D EMISSION ET RESERVES	82 882 896	76 355 751
RESULTAT DE L EXERCICE	5 504 721	11 527 145
PROVISIONS REGLEMENTEES	3 695 659	4 359 420
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	2 233 671	2 189 361
DETTES	20 677 790	20 914 338
ECART DE CONVERSION PASSIF	13 968	
	115 561 991	**115 899 301**

ELEMENTS TRANSFERES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EXTRA C	2 552 226
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	816 559
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 754
CREANCES	21 272
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	314 193
DETTES	1 447 305
ACTIF NET APPORTE	1 635 313
TITRES RECUS EN COMPENSATION	**1 635 313**

- 1 - BILAN ACTIF POST OPERATION 2050

Désignation : PPP
Adresse : 1 RUE JOHN HADLEY 59654 VILLI — Durée N : 12
N°SIRET : 30157193100064 — Durée N-1 : 12

Rubriques	01/12/2014	30/11/2014
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	61 064 228	58 512 002
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 458 962	18 642 403
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 018 388	6 011 634
STOCKS ET EN-COURS	9 392 514	9 392 514
CREANCES	15 186 930	15 165 658
VMP +DISPONIBILITES	6 173 153	6 173 153
COMPTES DE REGULARISATION	1 664 626	1 664 626
	118 958 802	**115 561 991**

contrôle 3 396 811

- 1 - BILAN PASSIF POST OPERATION 2051

Désignation : PPP
Adresse : 1 RUE JOHN HADLEY 59654 VILLENE — Durée N : 12
N°SIRET : 30157193100064 — Durée N-1 : 12

Rubriques	01/12/2014	30/11/2014
CAPITAL	563 336	553 286
PRIMES D EMISSION ET RESERVES	84 508 159	82 882 896
RESULTAT DE L EXERCICE	2 900 000	5 504 721
PROVISIONS REGLEMENTEES	3 695 659	3 695 659
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	2 547 864	2 233 671
DETTES	24 729 816	20 677 790
ECART DE CONVERSION PASSIF	13 968	13 968
	118 958 802	**115 561 991**

3 396 811

HYPOTHESES DE VALORISATION DE PPP A 90 ME SITUATION AVANT

ACTIONS	368 857	553 886	1,50
VALORISATION	368 857	**90 031 841**	244,08
ACTIF NET APP	6 699,81	**1 635 313**	244,08
CAPITAL	**6 700,00**	10 050,00	1,50
PRIMES		1 625 263	242,58
	6700	1 625 286	242,58
SOULTE		23	

HYPOTHESES DE VALORISATION DE PPP A 90 ME SITUATION APRES

ACTIONS	375 557	563 336	1,50

VALORISATION DE PPP PAR LES CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES AU 31 12 2013	92 795 602
RESULTAT PREVISIONNEL	2 900 000
DISTRIBUTION FAITE EN 2014	-5 000 000
VARIATION DES PROVISIONS REGLEMENTEES	-663 761
CAPITAUX PROPRES AU 31 12 2014	90 031 841

ANNEXE 5 : RAPPORT D'EVALUATION DE L'ACTIVITE APPORTEE PAR MONSIEUR PAUL MONFRAIX, EXPERT-COMPTABLE

Annexe 5.

PMConseil

Société d'Expertise Comptable
Eurl au capital de 10 000€

Paul Monfraix
Expert Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre de Lille

21 boulevard du Général Leclerc
59100 Roubaix
Tel : +33(0)6 72 76 38 88
Fax : +33(0)3 20 66 57 41
p.monfraix@wanadoo.fr

Diramode SAS
1 rue John Hadley
59654 Villeneuve d'Ascq

Objet : Evaluation des activités de la gestion administrative et de l'exploitation logistique de la société **Diramode SAS.**

Messieurs,

Conformément à votre demande, j'ai procédé à l'analyse financière et à l'évaluation des activités de la gestion administrative et de l'exploitation logistique au sein de la société **Diramode SAS** au capital de 752.365.50 €uros, sise 1 rue John Hadley 59654 Villeneuve d'Ascq.

Contexte de la mission

Diramode SAS « Diramode » a pour objet d'une part, la gestion des opérations de la structure internationale au profit de toutes les sociétés exploitant l'enseigne Pimkie et d'autre part, la gestion directe des moyens humains et matériels de la « zone Nord Ouest » (France, Belgique, Luxembourg et Pays-Bas).

Cette dernière activité, qui constitue une branche autonome d'activité, serait apportée par Diramode à PPP SAS « PPP », filiale à 100% de Diramode et qui exploite l'enseigne Pimkie en France, afin de permettre la mise en place d'une organisation cohérente avec d'un côté, des sociétés de distribution, dont PPP, structurées de façon identique et de l'autre, Diramode qui se consacrerait exclusivement aux opérations liées à la structure internationale.
Cette opération est envisagée au 1er février 2015 avec effet au 1er janvier 2015.
Pour la suite et la compréhension de cette étude préliminaire, il est fait référence aux données prévisionnelles des comptes de Diramode et de PPP au 31 décembre 2014.

L'objet de la présente étude est d'établir la valeur de cette branche autonome d'activité, qui serait ainsi apportée par Diramode à PPP et qui comprend les activités suivantes :

- Gestion administrative (direction générale, comptabilité, contrôle de gestion, inventaires, paie, travaux de maintenance, merchandising et animation du réseau commercial, d'une part de PPP France et d'autre part, de Belsay Belgique, Solutex Luxembourg et Piminvest Pays-Bas) facturée aux sociétés opérant dans la Zone Nord Ouest, et comprenant le personnel, le matériel administratif et de bureau correspondant ;

- Exploitation logistique qui comprend le personnel et le matériel d'exploitation du dépôt, qui était opérée chez Diramode, et qui serait dorénavant opérée par PPP SAS et refacturée à Diramode.

Documentation disponible

- Etats financiers de Diramode SAS et de PPP Sas au 31 décembre 2013.

- Estimé prévisionnel des comptes de Diramode et PPP au 31 décembre 2014.

- Valeur brute et nette comptable des immobilisations corporelles des activités logistiques et de gestion administrative, ainsi que leur valeur assurée au 31 décembre 2013 et selon estimé prévisionnel des comptes au 31 décembre 2014.

- Liste du personnel lié aux activités logistiques et de la gestion administrative qui leur seraient attachées au 31 décembre 2014 : Liste des dettes et engagements de salaires, congés payés, charges sociales et fiscales, intéressement, participation, taxes assises sur les salaires et indemnités de départ en retraite.

- Projet de contrat de prestation administrative entre PPP et Belsay, Solutex et Piminvest : coût de ces prestations chez Diramode en 2012, 2013 et 2014 ; modalités de refacturation de ces prestations aux bénéficiaires concernés. Contrat de prestation administrative actuellement en vigueur entre Diramode et PPP.

- Projet de contrat de prestation logistique entre PPP et Diramode, et coût de cette activité chez Diramode en 2012, 2013 et 2014.

- Plan d'affaires des activités administratives et logistiques pour 2014.

Méthode retenue

La méthode retenue consiste à recenser les éléments constitutifs des activités logistiques et administratives et à les évaluer comme suit :

- Les immobilisations incorporelles et corporelles, en l'absence de biens immeubles, sont reprises pour leur valeur nette comptable au selon estimé prévisionnel au 31 décembre 2014.

- Les créances et dettes, à leur valeur nominale selon arrêté provisoire au 31 décembre 2014.

- Les éventuels risques se rapportant à des évènements survenus avant le 31 décembre 2014 font l'objet d'une provision.

- La marge nette d'impôt de la prestation administrative qui profite actuellement à Diramode et qui serait attribuée à PPP par le contrat de prestation administrative, fera l'objet d'une capitalisation pour déterminer sa valeur dans le temps.

- Enfin, la marge nette d'impôt de la prestation logistique, qui serait dorénavant attribuée à PPP par le contrat de prestation logistique, fera l'objet d'une capitalisation pour déterminer sa valeur dans le temps.

Eléments constitutifs de la valeur des opérations administratives de Diramode au 31 décembre 2014 (estimation)

1) Immobilisations incorporelles

a. Diramode exploite les opérations administratives et commerciales pour son propre compte. La seule valeur attribuable à la « clientèle » constituée par ces opérations résulte de l'application du contrat de prestation administrative, qui bénéficie d'une rémunération au coût de revient, augmenté d'une marge de 5 %.

Selon les données recueillies auprès de Diramode, le résultat récurrent prévisionnel avant impôt de la prestation administrative 2014 serait de :

- 28 403 €uros auprès de Belsay, Solutex et Piminvest, soit 17 610 €uros après impôt sur les sociétés de 38% ;

- et de 291 778 €uros, soit 180 902 €uros après impôt sur les sociétés, auprès de PPP ; il convient toutefois de noter que, postérieurement à l'opération projetée, PPP ne refacturera pas à elle-même cette prestation, qui serait dorénavant réalisée par son propre personnel.

b. Il paraît raisonnable de capitaliser ce bénéfice apporté à PPP au taux suivant :

Taux sans risque (OAT 1 an)		1,75 %
Prime de risque actions		
Primederisque.com (10 ans)	7,16 %	
Beta sectoriel	1,2	8,60 %
Prime de risque entreprise		2,50%

Taux		12,85 %
Arrondi à		13,- %
Multiple 1/0,13		7,7

c. La valeur de la clientèle apportée, matérialisée par le contrat de prestation de services administratifs, est évaluée par une capitalisation du résultat net courant de l'activité correspondante de Diramode, soit 17 610 x 7,7 = 135 597 €uros pour les activités auprès de Belsay, Solutex et Piminvest, et 180 902 x 7,7 = 1 392 945 €uros pour celles auprès de PPP.

d. Enfin l'immeuble, propriété de Diramode SAS, dans lequel sont localisées les activités de gestion administrative, situé 3 rue du Duremont 59960 Neuville-en-Ferrain, fera l'objet d'un bail de location longue durée entre Diramode SAS et PPP SAS.

2) *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles de l'activité administrative comprennent du matériel administratif et de bureau, dont la valeur se décompose comme suit : valeur brute (226 022), moins amortissements au 31 décembre 2014 (201 322), soit une valeur nette comptable de 24 700 €uros.

Par ailleurs ces biens et ceux concernant l'activité logistique (cf. chapitre suivant, section 2), faisaient l'objet chez Diramode d'amortissements dérogatoires pour un total prévisionnel de 147 402 € au 31 décembre 2014.

En outre ces biens et ceux concernant l'activité logistique (cf. chapitre suivant, section 2), faisaient l'objet chez Diramode d'une provision pour investissement pour un total prévisionnel de 15 874 € au 31 décembre 2014.

3) *Créances*

Les créances relatives à l'activité transférée seraient reprises chez PPP. ***€ 28 026***

4) *Dettes de personnel*

Le personnel de Diramode affecté à l'exploitation de l'activité administrative serait transféré chez PPP SAS, avec effet au 1er janvier 2015. Ainsi, la totalité des dettes attachées à ce personnel au 31 décembre 2014 est à reprendre pour estimer la valeur de l'activité administrative, soit :

• Comptes courants bloqués salariés	€ 97 332
• Dettes sociales	€ 551 895
• Indemnités de départ en retraite	€ 113 648
Total :	€ 762 875

Eléments constitutifs de la valeur de l'exploitation logistique de Diramode au 31 décembre 2014 (estimation)

1. Immobilisations incorporelles

a. Diramode exploite le dépôt logistique de Neuville-en-Ferrain pour les activités de réception, stockage et expéditions vers les sociétés de distribution françaises, belges, luxembourgeoises et néerlandaises. La seule valeur attribuable à la « clientèle » constituée par ces opérations résulterait de l'application d'une marge de 5% appliqué à l'ensemble des coûts logistiques.

Selon les données recueillies auprès de Diramode, le résultat récurrent avant impôt de la prestation logistique 2014 serait de 214 429 €uros, soit 132 946 €uros après impôt sur les sociétés de 38%.

b. Il paraît raisonnable de capitaliser ce bénéfice potentiel apporté à PPP au taux suivant :

Taux sans risque (OAT 1 an)		1,75 %
Prime de risque actions		
Primederisque.com (10 ans)	7,16 %	
Beta sectoriel	1,2	8,60 %
Prime de risque entreprise		2,50%

Taux		12,85 %
Arrondi à		13,- %
Multiple 1/0,13		7,7

c. La valeur de la clientèle apportée, matérialisée par le contrat de prestation logistiques, est évaluée par une capitalisation du résultat net courant de l'activité correspondante de Diramode, soit 132 946 x 7,7 = 1 023 684 €uros.

d. Enfin, l'immeuble, propriété de Diramode SAS, dans lequel sont localisées les activités de logistique concernées, situé 3 rue du Duremont, 59960 Neuville-en-Ferrain, fera l'objet d'un bail de location longue durée entre Diramode SAS et PPP SAS.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles de l'activité logistique comprennent du matériel de manutention, stockage et de bureau, dont la valeur nette se décompose comme suit : valeur brute (2 050 059), moins amortissements estimés au 31 décembre 2014 (1 258 200) soit une valeur nette comptable estimée totale au 31 décembre 2014 de 791 859 €uros.

Par ailleurs ces biens et ceux concernant l'activité administrative (cf. chapitre précédent, section 2), faisaient l'objet chez Diramode d'amortissements dérogatoires pour un total de 147 402 € estimé au 31 décembre 2014.

En outre ces biens et ceux concernant l'activité administrative (cf. chapitre précédent, section 2), faisaient l'objet chez Diramode d'une provision pour investissement pour un total de 15 874 € estimé au 31 décembre 2014.

3. **Créances**

Les créances relatives à l'activité transférée. ***€ 0***

4. **Dettes de personnel.**

Le personnel de Diramode affecté à l'exploitation de l'activité logistique serait transféré chez PPP SAS, avec effet au 1er janvier 2015. Ainsi, la totalité des dettes attachées à ce personnel au 31 décembre 2014 est à reprendre pour estimer la valeur de l'activité logistique, soit :

- Comptes courants bloqués salariés		€ 76 369
- Dettes sociales		€ 721 709
- Indemnités de départ en retraite		€ 92 545
- Provision litiges salariés		€ 108 000
	Total :	€ 998 623

Récapitulatif et conclusion

En résumé de ce qui précède, il vient :

	Valeur nette des éléments	
	Comptables	Extra-comptables
Immobilisations :		
. ***Incorporelles : contrats de***		
Prestations administratives (135 597 + 1 392 145)		1 528 542
Prestations logistiques		1 023 684
. ***Corporelles***		
* Gestion administrative :		
Valeur brute	226 022	
Amortissements cumulés	-201 322	
Valeur nette	24 700	
* Gestion logistique :		
Valeur brute	2 050 059	
Amortissements cumulés	-1 258 200	
Valeur nette	791 859	
Créances	28 026	
Dettes de personnel		
Contrat de prestations administratives	- 762 875	
Contrat de prestations logistiques	-998 623	
Total apporté	- 916 913	
Actif net apporté		2 552 226

Enfin, il convient d'indiquer que les immobilisations corporelles faisaient l'objet de provisions règlementées dans les capitaux propres de Diramode, soit au 31 décembre 2014 :

- des amortissements dérogatoires pour un total estimé de 147 402 € ;
- et une provision pour investissement pour un total estimé de 15 874 €.

La valeur des activités administratives et logistiques de Diramode SAS, qui seraient apportées à la société PPP SAS par hypothèse au 1er décembre 2014, est fixée à : - 916 913 € pour les éléments retenus à leur valeur nette comptable et 2 552 226 € pour les éléments extra-comptables retenus à leur juste valeur, soit un total net de 1 635 313 €uros.

Fait à Roubaix le 10 décembre 2014,



Paul Monfraix
Expert comptable

ANNEXE 6 : LISTE DES SALARIES TRANSFERES

Annexe 6

Nom de la	SsDomPer	Mat.	Nom	Prénom	Désignation	DomA	DPer
Diramode	8020	09000052	AYAD	DRIFA	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8010	09000057	DE OLIVEIRA DOS SANTOS	DESIDERIO	Dépôt fédéral Matièr	PINT	2D01
Diramode	8020	09000060	MALADRY	CHRISTINE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09000062	VROMAN	LAURENCE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09000073	OPSOMER	EVELYNE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09000087	MEDDAHI	MALIKA	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8010	09000090	DOS SANTOS	PAULA	Dépôt matériel	PKCT	2D01
Diramode	8020	09000092	ATTIG	NASSERA	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09000095	DESFRENNE	CORINNE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09000100	GRYSON	MARIE CHRISTINE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09000101	DELHAYE	CHRISTIANE	Maintenance magasins	PKCT	2C01
Diramode	8020	09000104	VANDENBUSSCHE	SABINE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	**8020**	**09000106**	**DUQUESNOY**	**PATRICIA**	**Dépôt PF Neuville**	**PKCT**	**2D01**
Diramode	8020	09000130	DELPLANQUE	STEPHANIE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09000150	PLUQUET	BRUNO	Ventilation	PKCT	2C01
Diramode	8020	09000152	DUTHOIT	PATRICIA	Inventaires dép&mag	PKCT	2C01
Diramode	8020	09000168	MEDDAHI	SALIM	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09000231	BILLIET	NATHALIE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09000252	DUPONT	FRANCIS	Compta Générale	PKCT	2C01
Diramode	8020	09000284	TRIZZULLA	JOSEPH	Compta Générale	PKCT	2C01
Diramode	8020	09000371	DELEBECQ	CARINE	Dir. des magasins	PKCT	2C01
Diramode	8020	09000392	DOULIEZ	ERIC	Maintenance magasins	PKCT	2C01
Diramode	8020	09000423	BALLE	MARIE JOSEE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09000486	KHITER	NORA	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09000508	MESSAOUDI	SALYAHA	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09000525	VERMAUT	FRANCOIS	Compta Générale	PKCT	2C01
Diramode	8020	09000564	MONET	FRANCOISE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09000569	BOUGUEDRA	DJAMILA	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09000593	WALLEMACQ	CORINNE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09000663	DUFOUR	ANDRE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09000752	BREAU	MARTINE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09000769	SAAD SAOUD	VIVIANE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09000791	OSSART	FRANCOIS	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09000853	WILLEQUET	CHRISTINE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09000901	NACER	ANNICK	Compta Générale	PKCT	2C01
Diramode	8020	09001012	MEBARKI	MALIKA	ARH & rémunération	PKCT	2C01
Diramode	8020	09001054	ALONSO	ROSA	ARH & rémunération	PKCT	2C01
Diramode	8020	09001352	SZLAPKA	NADINE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09001382	DE PIERE	CLAUDINE	Maintenance centrale	PKCT	2C01
Diramode	8020	09001491	HOUDART	VIRGINIE	ARH & rémunération	PKCT	2C01
Diramode	8020	09001495	LESCOT	YASMINA	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09001559	KOZIOR	ANITA	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09001673	NEUWALD	VALERIE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09001685	SKARJA	JOELLE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09001698	DENFER	NABYL	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09001704	KACI	FARIDA	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09001792	AMORIS	ALAIN	Maintenance centrale	PKCT	2C01
Diramode	8020	09001945	OUSEDRAT	HALIMA	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09002094	IMELHAINE	SAMIA	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09002107	GONTHIER	NATHALIE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09002173	DELPLANQUE	OLIVIER	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09002224	DEWAELE	MICHELE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09002231	BARBIEUX	SYLVAIN	Ventilation	PKCT	2C01
Diramode	8020	09002251	OUADADA	ZAHIA	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09002330	HADIKAOUI	FAIZA	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09002375	DROULEZ	SYLVIE	Ventilation	PKCT	2C01
Diramode	8020	09002400	COUPPE	NATHALIE	Formation	PKCT	2C01
Diramode	8020	09002415	FONTAINE	ERIC	Inventaires dép&mag	PKCT	2C01
Diramode	8020	09002516	BONNAND	PATRICK	Dir. des magasins	PKCT	2C01
Diramode	8010	09002738	HENRY	JEAN PAUL	Dépôt matériel	PKCT	2D01
Diramode	8020	09002803	ATOUB	LOUISA	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8010	09002835	LUYCX	FREDERIC	Dépôt matériel	PKCT	2D01
Diramode	8020	09002855	VANDEVILLE	JEAN PAUL	Transport	PKCT	2C01
Diramode	8020	09002883	HOULALA	SALIMA	Compta Générale	PKCT	2C01
Diramode	8020	09003253	TISSEGOUINE	PATRICIA	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09003359	AHOSSAN	AKASSI	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09003365	BOUQUET	GUY	Dir. des magasins	PKCT	2C01
Diramode	8020	09003388	VAN EECKHOUTTE	FRANCOISE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09003439	CHADLI	FATMA	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09003571	RAMAEN	ALEXANDRA	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09003612	BOIS	NATHALIE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09003673	HERMIN	FREDERIC	Inventaires dép&mag	PKCT	2C01
Diramode	8020	09003912	L HOSTIS	GILDAS	DR - Grand Ouest	PKCT	2R01
Diramode	8020	09003945	CHADLI	RACHID	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09003971	COLIN	MARC	Formation	PKCT	2C01
Diramode	8020	09004010	GUIOT	HELENE	Dir. des magasins	PKCT	2C01
Diramode	8020	09004094	WELCOMME	DOROTHEE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09004132	LEFEBVRE	CHRISTIAN	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09004148	WILLEMS	ANNE SOPHIE	ARH & rémunération	PKCT	2C01
Diramode	8020	09004400	SOULADIE	DANIELLE	Travaux	PKCT	2C01
Diramode	8020	09004420	MAENHOUT	MAGALI	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09004486	PINHART	REGIS	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09005014	BRION	ISABELLE	ARH & rémunération	PKCT	2C01
Diramode	8020	09005015	BROUARD	DELPHINE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09005084	DEHAUT	MARIE FRANCE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09005193	VANDORPE	CATHERINE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09005304	COURTOIS	SANDRINE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09005325	WELMAN	CLAUDE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09005384	DUTRIEU	ISABELLE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09005400	BONDELU	CATHERINE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09005404	FLACHERON	CECILE	Ventilation	PKCT	2C01
Diramode	8020	09005423	MATHIS	MARTINE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09005425	BLONDEL	VALERIE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09005513	SALOME	NATHALIE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09005715	WACKERS	KATIA	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09005765	BAVAY	CEDRIC	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09005812	FAUQUANT	ARNAUD	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09005855	ODOUX	MARIE AGNES	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09005890	MORDIER	NATHALIE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09005930	RUDENT	MICHEL	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09005960	CHEVALIER	JEROME	Maintenance centrale	PKCT	2C01
Diramode	8010	09005963	DOUTRELUIGNE	FRANCOIS	Dépôt matériel	PKCT	2D01
Diramode	8020	09005967	BRUNIN	STEPHANIE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09006072	DUBREUCQ	VALERIE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09006081	VANDERSTRAETEN	DAVID	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09008064	DECOTTIGNIES	JOHANNE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09008065	DEMARTHE	CAROLE	ARH & rémunération	PKCT	2C01

Nom de la	SsDomPer	Mat.	Nom	Prénom	Désignation	DomA	DPer
Diramode	8020	09008068	DEBRUYNE	DENISE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09008095	DUFOUR	REGINE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09008096	PACCO	NATHALIE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09008101	LECOCQ	SEVERINE	ARH & rémunération	PKCT	2C01
Diramode	8020	09008288	DELEFORTRIE	CHRISTELLE	Compta Générale	PKCT	2C01
Diramode	8020	09008486	DOS SANTOS	MARIE-PASCALE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09008487	DHELIN	NATHALIE	Droit du travail	PKCT	2C01
Diramode	8020	09008596	RIBEIRO	IRENE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09008655	BUTOR	VINCENT	Ventilation	PKCT	2C01
Diramode	8020	09008767	PETITPREZ	RIQUIER	CDG Financier	PKCT	2C01
Diramode	8010	09008797	HOUBEN	DANIEL	Dépôt matériel	PKCT	2D01
Diramode	8020	09008836	TOUNSI	OUIZA	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	**8020**	**09008935**	**TEIXEIRA DA COSTA**	**MARIA ROSA**	**Dépôt PF Neuville**	**PKCT**	**2D01**
Diramode	8020	09009045	CATEL	SEBASTIEN	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8010	09009050	BISIAUX	SABINE	Dépôt fédéral Matièr	PINT	2D01
Diramode	8020	09009185	CARON	MICHAEL	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09009189	LEROY	ANNIE	Dir. des magasins	PKCT	2C01
Diramode	8020	09009196	HUBERT	ANNIE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09009243	VAN DEN BERGHE	CINDY	ARH & rémunération	PKCT	2C01
Diramode	8020	09009300	THERY	DAVID	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09010485	ABRASSART	SYLVIE	DR - Grand Nord	PKCT	2R01
Diramode	8020	09010829	DE BARROS	VIRGINIE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09011661	DEKNUYDT	CLAUDE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09013664	VARGIU	GUILAINE	DR - Grand Ouest	PKCT	2R01
Diramode	8020	09014148	RICHARD	PATRICIA	DR - Grand Nord	PKCT	2R01
Diramode	8020	09018731	PREMAT	FRANCOISE	DR - Grand Nord	PKCT	2R01
Diramode	8020	09018986	TERRAILLON	LAURENCE	DR - Grand Ouest	PKCT	2R01
Diramode	8020	09023428	DEMARTIS	NATHALIE	DRH	PKCT	2C01
Diramode	8020	09024015	SALPERWYCK	SEVERINE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09024105	BHATTI	NASIM AKRAM	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09024249	BLANC	CELINE	DR - Grand Ouest	PKCT	2R01
Diramode	8020	09024343	MENUET	DELPHINE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09024344	MUNDVILLER	SEVERINE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09024399	FOURNIER	SANDRINE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09024707	LAMLIH	FARIDA	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09024708	ALIOUET	BENEDICTE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09025187	BERTE	NICOLAS	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09025348	THIEBAUT	EMMANUEL	Droit du travail	PKCT	2C01
Diramode	8020	09025450	MATHIEU	MARIE CHRISTINE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09026081	ARNAUD	CHRISTOPHE	DR - Grand Ouest	PKCT	2R01
Diramode	8020	09026407	DELECROIX	ROSELYNE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09030183	BOCCI	PAOLA	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09030431	JACOBS	VIRGILE	Transport	PKCT	2C01
Diramode	8020	09030801	VAREMANS	NADINE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09030860	BAIL	DAVID	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09050233	PASS	SILKE	Dir. des magasins	PKCT	2C01
Diramode	8020	09050366	MONNIER	MAGALY	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8010	09050384	BRIETZ	EVELYNE	Dépôt fédéral Matièr	PINT	2D01
Diramode	8020	09050409	AMARO	CAROLINA	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09051182	GERAUD	PASCAL	Travaux	PKCT	2C01
Diramode	8020	09051217	LECOCQ	EDDY	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09051220	LEDOUX	ISABELLE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09051648	VISSIERE	AGATHE	CDG Réseau	PKCT	2C01
Diramode	8020	09052522	DEMEESTER	AMELIE	Compta Générale	PKCT	2C01
Diramode	8020	09052619	TRENCHANT	DANIEL	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09052775	ROUSSEL	CHRISTOPHER	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09053183	CALESSE	JULIENNE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09053473	CLEMENT	CELIA	Travaux	PKCT	2C01
Diramode	8020	09053527	LEITE	KATIA	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09053828	DEBARGE	SANDRINE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09054615	BERNAMONT	JOFFREY	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09054668	BARBIER	EMMANUELLE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09054721	VERSTRAETEN	FABIENNE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09055340	FRUCHET	LUC	DR - Grand Ouest	PKCT	2R01
Diramode	8020	09055375	DELHALLE	CEDRIC	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09055805	PIEUX	PHILIPPE	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09058398	MASCOT	BENOIT	Transport	PKCT	2C01
Diramode	8020	09058545	THOUNY	CHRISTIAN	DR - Grand Ouest	PKCT	2R01
Diramode	8020	09060172	FLORIN	BERTRAND	Ventilation	PKCT	2C01
Diramode	8020	09060812	D HALLEWIN	GAETAN	Expansion	PKCT	2C01
Diramode	8020	09070078	LIENARD	JEAN MARC	Travaux	PKCT	2C01
Diramode	8020	09070079	KROMOSKA	MATHIEU	CDG Financier	PKCT	2C01
Diramode	8020	09071192	LAFOREST	REMY	CDG Réseau	PKCT	2C01
Diramode	8020	09074066	ALLART	NADEGE	DR - Grand Nord	PKCT	2R01
Diramode	8020	09076214	BAILLET	STEPHANE	Equipe Direction Fra	PKCT	2C01
Diramode	8020	09077199	ALLARD	MARIANNE	Merchandising	PKCT	2R01
Diramode	8020	09077621	BLOMME	EMMANUELLE	DRH	PKCT	2C01
Diramode	8020	09077949	DERENNES	VIRGINIE	Droit du travail	PKCT	2C01
Diramode	8020	09077990	GOULET	CYRIL	Dir. des magasins	PKCT	2C01
Diramode	8020	09078405	DUPIRE	ANTHONY	Compta Générale	PKCT	2C01
Diramode	8020	09078558	EMEILLANT	EMMANUEL	DR - Grand Ouest	PKCT	2R01
Diramode	8020	09078616	COMBES	ISABELLE	Merchandising	PKCT	2R01
Diramode	8020	09078618	VERHEYE LELEU	CHARLOTTE	Recrut / G.Carrières	PKCT	2C01
Diramode	8020	09079537	ROUSSEL	MARIE	DR - Grand Nord	PKCT	2R01
Diramode	8020	09080261	LEURIDAN	ALEXIA	ARH & rémunération	PKCT	2C01
Diramode	8020	09080583	DUCONSEIL	GREGORY	DR - Grand Ouest	PKCT	2R01
Diramode	8020	09081306	GOYEZ	JULIETTE	Droit du travail	PKCT	2C01
Diramode	8020	09081448	MARTRAIX	CELINE	DR - Grand Nord	PKCT	2R01
Diramode	8020	09081727	PUJALTE	STEPHANIE	Expansion	PKCT	2C01
Diramode	8020	09081821	ALADJOU	ALI	Compta Générale	PKCT	2C01
Diramode	8020	09081823	WLODARCZYK	THIERRY	Compta Générale	PKCT	2C01
Diramode	8020	09082555	DE CIAN	ALIZEE	Recrut / G.Carrières	PKCT	2C01
Diramode	8020	09082639	LARTIGOT	MELINA	Merchandising	PKCT	2C01
Diramode	8020	09082640	LAMOTTE	SARAH	Merchandising	PKCT	2C01
Diramode	8020	09082761	LANSALOT	NOEMIE	Travaux	PKCT	2C01
Diramode	8020	09083049	RICOME	MELANIE	Droit du travail	PKCT	2C01
Diramode	8020	09083443	GAU	FREDERIC	DR - Grand Nord	PKCT	2R01
Diramode	8020	09083659	DEGAND	OLIVIER	Travaux	PKCT	2C01
Diramode	8020	09083944	GIGLIO	LAETITIA	Droit du travail	PKCT	2C01
Diramode	8020	09083991	BEAURAIN	CLAIRE	Compta Générale	PKCT	2C01
Diramode	8020	09084067	PRINCELLE	JEAN MARC	Dépôt PF Neuville	PKCT	2D01
Diramode	8020	09084227	VALASEK	LAURA	Droit du travail	PKCT	2C01
Diramode	8020	09084381	KUHN	GUILLAUME	DR - Grand Nord	PKCT	2R01

DIRAMODE
Société par actions simplifiée au capital de 752.365,50 Euros
1, rue John Hadley (59654) VILLENEUVE D'ASCQ
RCS Lille 301 571 931

DELEGATION DE SIGNATURE

Je soussigné Antoine LEROY, agissant en qualité de Président de DIRAMODE,

Autorise par la présente Monsieur Philippe NORMAND, Directeur Administratif et Financier de DIRAMODE, à signer au nom et pour le compte de la société DIRAMODE le projet de Traité d'apport partiel d'actifs entre les sociétés DIRAMODE et PPP.

Fait à Villeneuve d'Ascq,
Le 15/12/2014

